

PREMIER PRIX DE L'ABONNEMENT :

DÉPARTEMENT, six mois . . . 7 >
 REMIREMONT, six mois . . . 7 >
 FRANCE, un an 15 >

ANNONCES

La ligne : { Judiciaires . . . 40 c.
 Ordinaires . . . 20 c.
 Réclames . . . 25 c.

Le Peuple Vosgien

JOURNAL DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE.

Paraissant les MARDI et VENDREDI.

Vendredi, 31 Janv. 1851.

On s'abonne : — à Epinal, chez le citoyen LALOT, fabricant de couverts ; — à Mirecourt, chez le citoyen ROLLIN-L'ÉCOLE ; — à Saint-Dié, chez le citoyen DUBOIS, brasseur ; — à Neufchâteau, chez le citoyen CHAFFAUT limonadier ; — à Saulxures, chez le citoyen LAROCHE ; — à Rambervillers, chez le citoyen GEORGÉ, cafetier ; — à Vittel, chez le citoyen NAP. RICHARD, de Valleroy ; — à Gérardmer, chez le citoyen POUILLY, ex-notaire ; — à Bulgnéville, chez le citoyen HUSSON, négociant ; — à Lamarche, chez le citoyen FONDREVELLE, propriétaire ; — à Bruyères, chez le citoyen H. CLAUDEL ; — à Dompierre, chez le citoyen GUILLOT, brasseur ; — à Corcieux, chez le citoyen QUILLOT, notaire ; — à Raon-l'Étape, chez le citoyen HUSSON, négociant ; — à Remiremont, au bureau du journal.

LE MINISTÈRE VIT ENCORE.

Les burgraves, dans l'accès de colère que leur avait causé la lecture du message césarien, s'étaient promis d'assommer d'un seul coup le pauvre petit ministère de transition aussitôt qu'il serait assez osé pour se montrer à l'assemblée législative. C'était d'abord un des personnages tout à fait secondaires du mélodrame qui devait entrer en scène pour l'exposition ; puis successivement, comme à l'ambigu-comique, on aurait vu sortir des coulisses le traître Thiers, le père noble Odilon-Barrot et le premier rôle Berryer. La foule était accourue à ce spectacle plein d'émotion, et la France tout entière y assistait de loin avec une vive anxiété.

Hélas ! quel fiasco : nous n'avons pas même eu la comédie. M. Howyn-Tranchère, pour l'acquit de sa conscience, a demandé aux nouveaux ministres d'où ils venaient, pourquoi ils étaient venus et où ils allaient ? M. de Royer a répondu qu'ils venaient de l'Élysée, qu'ils étaient venus parce qu'on leur avait dit de venir et qu'ils s'en iraient quand on leur dirait de s'en aller. MM. Thiers, Odilon-Barrot et Berryer ont paru satisfaits ; M. Dupin s'est empressé de baisser le rideau de l'ordre du jour pur et simple sur ces terribles interpellations, et la farce était jouée.

Cependant il y a eu un intermède sur lequel ces messieurs de la majorité ne comptaient probablement pas. L'opposition républicaine qui jusque là n'avait pris part au débat qu'en s'unissant au vote de méfiance des orléanistes et des légitimistes, n'a pas cru devoir cette fois laisser passer sans protestation, l'insulte faite par le message du 24 janvier aux élus du suffrage universel, c'est-à-dire aux seuls représentants de la souveraineté populaire. M. Mathieu (de la Drôme) est donc monté à la tribune, et sans se préoccuper de l'origine, de la pensée et du but du cabinet transitoire, il a revendiqué noblement les droits de l'assemblée nationale et a stipulé comme il était indispensable de le faire dans ce conflit de monarchistes, au nom de la République une et indivisible, au nom du peuple qui n'a rien à démêler dans ces intrigues du bas empire moderne, mais qui par son calme et sa patience doit tout gagner aux luttes intestines de ses ennemis.

Le ministère n'est donc pas mort et sans doute il vivra jusqu'à ce que le replâtrage du grand parti de l'ordre soit achevé.

Comment les burgraves auraient-ils pu avoir la cruauté d'arracher leurs portesfeuilles à ces neuf martyrs du

dévouement napoléonien, qui se sont présentés devant l'assemblée nationale avec tant de candeur et de modestie ; il fallait bien leur laisser au moins le temps de se prendre au sérieux et de faire tomber quelques miettes du gâteau ministériel dans l'écuelle de leurs parents et amis et puis, la République seule, on le voit bien maintenant, peut gagner quelque chose aux divisions des monarchistes, il ne faut engager de nouveaux conflits dorénavant qu'avec beaucoup de prudence.

Il y a encore une considération qui nous semble devoir assurer quelques semaines de durée au ministère de transition ; c'est l'épuration des administrations départementales, dont un cabinet politique n'aurait pu se charger sans éprouver de grandes difficultés. Car on n'ignore pas que la plupart des places ont été données depuis le triomphe de la réaction à la sollicitation des représentants honnêtes et modérés. Depuis cette glorieuse époque, la plus mince perception ne pouvait être accordée par un ministre dans un département, sans que la partie blanche de la députation de ce département eût été consultée ; il en était de même pour les préfets, les sous-préfets, les magistrats, etc., etc. Or, toutes ces entraves à l'exercice des prérogatives du pouvoir que l'élu du Dix-Décembre tient du peuple, ont fini par devenir excessivement gênantes, et, comme on ne sait pas ce qui peut arriver, on veut être bien sûr de ses fonctionnaires, sur tous les points de la France.

Quand le ministère de transition aura mis de côté, sans avoir à s'inquiéter des protecteurs politiques, les fonctionnaires d'un bonapartisme douteux et ceux qui se sont trop compromis, comme un certain préfet de notre connaissance, on renverra M. de Germiny à sa recette générale, M. Schneider à son Creusot, on trouvera pour M. de Royer un coin à la cour de cassation, M. Vaillant sera nommé vice-amiral, et les autres ambassadeurs ou n'importe quoi.

Pour se débarrasser poliment d'un ministère de transition, il suffit de ne pas être gêné dans les entourures de ses prérogatives et de simples hommes d'affaires sont bien plus faciles à placer que des représentants du peuple.

Donnez-nous bien vite des bonapartistes dans toutes les fonctions, ils se républicanisent aussi facilement que les cinq millions d'électeurs qui vous ont nommé.

SELME DAVENAY.

De la brièveté des baux à ferme.

« Si le bon sens des propriétaires ne parvient à secouer le joug des préjugés qui s'opposent encore aux

longs baux, on ne peut calculer le préjudice qui en résultera, non seulement pour leur intérêt personnel, mais encore pour l'agriculture de la nation ; car non seulement ce funeste système formera un obstacle à toute amélioration dans notre agriculture, mais il est même à craindre que notre sol n'éprouve une détérioration graduelle qui, à la longue, finirait par plonger la population dans la misère et l'abrutissement. »

Ces quelques lignes que nous empruntons à un article de la *Maison rustique*, résument une des grandes questions du travail agricole.

Il est certain et tout le monde sait aujourd'hui que la brièveté des baux à ferme est pleine d'inconvénients pour le fermier, pour la propriété, pour le pays et pour les progrès de l'agriculture. Comment veut-on en effet que des baux de neuf et douze ans de durée avec les prescriptions et les restrictions qu'y introduisent les propriétaires, permettent aux fermiers de perfectionner leur culture ou d'améliorer les propriétés ?

Voyez un fermier qui entre en jouissance d'un bail. Il succède à un cultivateur qui a épuisé le sol pour en tirer le plus de richesse qu'il pouvait ; il va donc faire d'énormes sacrifices dès le commencement par l'achat d'un plus grand nombre de bestiaux nécessaires, heureux quand il n'épuise pas ses chevaux de travail, et le manque de connaissance de la nature du terrain sera pour lui une source de pertes, puisqu'il ne pourra se livrer à une culture méthodique rationnelle, que sur la fin de son bail. Mais il n'y songe même pas. Au moment de quitter sa terre, il ne cherche qu'à lui faire rendre le plus possible et ne fait que des céréales et quelques fourrages annuels pour ses bestiaux pour ne laisser à son successeur que ce qui est prescrit dans les clauses du contrat.

Avec un pareil système, on ne doit point s'étonner que les propriétés perdent peu à peu de leur valeur, que les progrès soient si lents, pour ne pas dire nuls, dans l'agriculture et que le travail de la terre, source première de toute richesse, ne puisse assurer l'avenir de celui qui la cultive.

Il y a donc quelque chose à faire, quelque chose à changer, puisque, pour les esprits les moins prévenus, il est prouvé que la brièveté des baux est en France l'obstacle le plus considérable au progrès et à l'amélioration de l'agriculture. Il y a donc une réforme utile, nécessaire et juste à la fois. Déjà elle a été agitée au sein de quelques comices agricoles, et il y a quelques jours, elle s'est présentée à la tribune nationale.

FEUILLETON DU PEUPLE VOSGNIEN.

LEDRU—ROLLIN.

SUITE.

La pétition demandant l'enquête sur la situation des classes laborieuses provoquée par Ledru-Rollin avait réuni 150,000 signatures ; cependant la chambre, au déclin de sa législature, ne s'en occupait pas le moins du monde et cherchait à l'enterrer dans son silence. Ledru insista pour qu'elle fût rapportée. Dans les séances des 9 et 16 juin, comme un conservateur-horne voulait faire écarter cette question, à cause de sa gravité, Ledru lui répondit : « Ne faut-il donc pas toujours, avant d'appliquer le remède, reconnaître et sonder la plaie ? Quand nous aurons constaté le mal et ses causes, alors, mais alors seulement, viendront les difficiles problèmes. Mais aujourd'hui rien de plus facile : le commerce est-il prospère au fond, ou ne l'est-il qu'à la surface ? Y a-t-il ou n'y a-t-il pas malaise ou insécurité pour les patrons comme pour les ouvriers dans toute l'échelle du travail ? La richesse nationale et le bien-être individuel ne se tiennent-ils pas par les liens les plus indissolubles, et aujourd'hui le malaise ne provient-il pas de la séparation de ces intérêts, de la séparation calculée et systématique du capital et du travail ? Je le répète, cela constaté, alors seulement viendront les solutions difficiles. » Le député de la Sarthe eut beau faire : la pétition malgré les 150,000 signa-

tures ne fut pas rapportée ; les centres ne voulurent pas que l'orateur du peuple fit entendre à cette occasion son émouvante parole.

Le 19, le ministère, qu'aucun danger intérieur n'inquiétait, présenta et fit adopter par la chambre un projet de loi autorisant l'armement des fortifications de Paris, dont il devait parquer les canons à Bourges. Ledru parla deux fois dans cette question ; il défendit les propriétaires dont on astreignait les propriétés à des servitudes onéreuses sans leur accorder d'indemnité, et signala de nouveau les travaux illégaux de Vincennes et de Canonville.

Le lendemain, à propos du budget de la marine, il retraça avec une entraîante chaleur la triste position de notre marine, position telle que nous n'avions plus qu'une flotte, « dont l'existence purement nominale, écrivait M. de Joinville, n'était que sur le papier. » Il rappela qu'en vain la chambre avait voté au ministère des fonds que celui-ci n'avait pas employés, et il conclut ainsi : « Que le gouvernement y prenne garde, le vœu de la France n'admet pas d'équivoque, elle veut une marine forte pour se défendre d'abord contre l'Angleterre, et pour soutenir avec succès, soit à elle seule, soit à la tête des marines secondaires, le grand principe de la liberté des mers : continuer de résister plus longtemps à ce besoin, ce serait faire croire à un plan systématique et arrêté d'abaissement et de sacrifices vis-à-vis de l'Angleterre. »

Le 24, Ledru protestait hautement à la tribune nationale contre les abus révoltants qui s'étaient introduits dans la

distribution des bourses pour les collèges royaux ; ces bourses, au lieu d'être accordées aux fils de ceux qui étaient le plus dans le besoin, aux enfants montrant une précoce intelligence, ainsi que le voulait la loi du 8 mai 1793, étaient obtenues, en vue des élections, par de riches et hauts fonctionnaires des ordres judiciaire et administratif. Il cita des faits, au milieu des murmures des centres, auxquels il jeta cette vigoureuse apostrophe : « Vous avez beau faire, quand la Convention, prévoyante pour les enfants de ceux qui seraient blessés ou qui mourraient pour la patrie, prononçait cette expression : « Services rendus à l'État, » elle avait en vue quelque chose de grand, d'élevé, elle ne pouvait pas entendre par services rendus à l'État de coupables condescendances pour tel ou tel système ministériel. » A ces mots, les interrupteurs baissent la tête, se taisent, et Ledru, accusant la chambre de ne pas comprendre sa dignité, termine en lui faisant cette brève et satirique peinture du gouvernement constitutionnel tel qu'elle l'avait constitué : « L'opposition tonne, le ministère courbe provisoirement la tête sous l'orage ; l'orage passe, il arrache son budget. Que lui importe ? En voilà encore pour un an, puis il recommence. L'année suivante, mêmes réclamations, mêmes réponses évasives, les abus se succèdent, rien n'avance, rien ne se fait, et nous ne jouons ainsi qu'une pitoyable comédie. A cela il faut un terme, moins discourir et agir plus. »

La discussion du budget de la guerre fut pour le député de la Sarthe une nouvelle occasion de prendre la défense des

M. Morellet, dans la proposition qu'il a faite, n'a point demandé précisément que les baux à ferme eussent une plus longue durée, car la loi n'a point de prescription à faire à cet égard, tout en ayant le pouvoir d'empêcher que les contrats entre les citoyens ne nuisent à la propriété du pays. M. Morellet a donc proposé l'abrogation des articles 1772 et 1773 du code civil qui, en mettant à la charge du preneur les cas fortuits, tels que grêle, feu du ciel, gelée et coulure, le réduisent à la pire des conditions et le forcent à épuiser le sol et à enlever à la propriété la valeur qu'une bonne culture lui eût donnée, comme nous l'avons démontré tout-à-l'heure; puis en remplacement de ces deux articles supprimés, il demande des dispositions qui portent, 1° qu'à l'expiration des baux ruraux, le fermier ou colon partiaire aura droit à la plus-value donnée à la propriété par son travail et par ses améliorations, 2° que le propriétaire qui consentira à ce que le fermier ou ses représentants continuent de jouir pendant neuf ans, aux mêmes prix et conditions, de la propriété améliorée, sera libéré de la plus-value.

Il nous semble que c'est de toute justice d'établir ainsi l'égalité des rapports entre le fermier et le propriétaire. Car si l'on donne à celui-ci le droit de se faire rembourser de la dépréciation, pourquoi le fermier ne serait-il point autorisé à son tour, à profiter, à la fin de son bail, de l'avantage des améliorations, fruit de son travail, de ses impenses? Et l'amélioration est aussi facile à constater que la dépréciation.

L'adoption d'une semblable réforme nous eût paru remédier aux graves inconvénients de la brièveté des baux et être aussi avantageuse au propriétaire qu'au fermier, et en même temps qu'elle eût mis le code civil d'accord avec lui-même et avec la justice, poussé le travail agricole dans une bonne voie et rassuré sur l'avenir de l'agriculture. Mais cette proposition émanait de l'initiative de vingt-sept membres de la gauche; elle a été naturellement rejetée comme entachée de socialisme et d'attaque à la propriété. Les orateurs qui l'ont repoussée ont déclaré qu'il n'y avait rien à faire et que tout était pour le mieux. N'y a-t-il donc pas de moyen terme entre ce radicalisme et ce refus systématique d'amélioration? Entre la routine oppressive et la justice y a-t-il des montagnes infranchissables, ou bien n'y a-t-il point de place?

LOUIS JOUVE.

La presse réactionnaire a fait grand bruit du complot socialiste de la barrière Pigale. Nous apprenons aujourd'hui que sur soixante-six citoyens qui ont été arrêtés, il n'en reste que cinq en prison.

SELME DAVENAY.

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, qu'il se faisait un grand travail de remaniement de préfectures. Nous lisons dans le *Journal des faits* :

« Tout le bureau du personnel, au ministère de l'intérieur, est en ce moment sur pied, et y restera probablement une partie de la nuit. Des renforts d'employés, sûrs et discrets, ont été demandés à d'autres bureaux. Il ne s'agit de rien moins que de dépouiller minutieusement, consciencieusement, les dossiers des quarante-six préfets et de tous les sous-préfets de France, et de faire un rapport circonstancié sur chacun d'eux. L'intention de M. Waisse est de révoquer sans pitié, tous ceux qui sont entachés d'opinions orléanistes ou légitimistes et de les remplacer par des fonctionnaires complètement dévoués aux idées napoléoniennes. »

V.-E. MIGNE.

classes laborieuses. Une coalition de charpentiers se plaignant de l'insuffisance de leur salaire s'était formée à Paris, et, comme toujours, la justice avait procédé par des arrestations. Le compagnonnage tout entier, représenté par les charpentiers, et les ouvriers de beaucoup de corps d'Etat, donna alors au député démocrate une haute marque d'estime et de sympathie, en venant lui confier la défense des accusés et s'inspirer de ses conseils. Cette défense, il les engagea à la faire présenter à la barre de la justice par M^e Berryer, et il la porta, lui, à la tribune de la chambre. Ledru reprocha au gouvernement de n'avoir jamais voulu rien faire pour apaiser les coalitions, cet indice sans cesse renaissant du malaise social. A la compression judiciaire, le pouvoir en avait ajouté une autre, en mettant à la disposition des maîtres charpentiers des soldats pour remplacer les bras de leurs ouvriers en grève. Le défenseur des classes ouvrières s'écria : « Trancher la question par la force, opposer à des ouvriers chargés de famille, mourant de faim, des soldats payés, nourris, entretenus par le budget, des soldats autorisés à venir faire concurrence à des ouvriers, ah! voilà ce que je ne comprends pas ! »

« Malgré vos agitations, j'aurai le courage de vous dire que vous êtes engagés sur une pente terrible. Que d'infortunés, en effet, d'autres ouvriers soient réduits à se mettre en grève, vous ferez donc prendre tour à tour à votre armée le ciseau ou l'aiguille, le marteau ou le rabot? Si le remède est bon ici, pourquoi ne l'appliquerait-on pas là, lorsque le mal est le même? Et vous ne sentez pas qu'entre le soldat ne manquant de rien et l'ouvrier affamé, la position n'est

On lit dans le *Moniteur du soir* :
« On cite un mouvement très-prochain dans les préfectures et sous-préfectures.

- » On cite entre autres nominations ou mutations les suivantes :
- » M. Bolland, préfet de Montpellier, remplacerait M. Waisse dans le Nord ;
- » M. Laétour-Muzeray, préfet d'Alger, remplacerait M. de Suleau, à Marseille ;
- » M. Pietri, préfet de l'Ariège, remplacerait M. Bolland, à Montpellier ;
- » M. Pardeillan-Mezin, préfet du Doubs, M. Besson, de la Haute-Garonne; M. Neveu, de la Gironde, et Chappuis Montlaville, de l'Isère, seraient compris dans ce mouvement. »

Nous attendrons que le *Moniteur* officiel ait parlé pour apprécier les changements opérés dans l'administration par M. Bonaparte. Nous savons bien d'avance dans quel but vont être remaniés les préfets et sous-préfets dans les départements. M. Bonaparte a remis à Paris le commandement de l'armée à M. Baraguey-d'Hilliers; c'est M. Waisse, créature de la famille du général Baraguey, qui va être chargé des nominations nouvelles dans les départements. L'Elysée, comme on le voit, ne perd pas de temps; l'on profite du dévouement et de la complaisance des hommes que le hasard a appelés au ministère, pour mettre à la tête de chaque département des hommes sur lesquels l'Elysée puisse compter en tout et pour tout.

THÉOD. PELLOQUET.

Le paratonnerre.

Nous empruntons au dernier numéro de la *Voix du Proscrit* l'article suivant de notre ami Caussidière; l'à-propos de cette publication sera justement apprécié par tous ceux qui, comme nous savent déjà à quoi s'en tenir sur le rôle que joue M. de Lamartine, et pourra détromper ceux qui croient au républicanisme de ce saule-pleureur politique et littéraire.

SELME DAVENAY.

M. Lamartine, qui s'est approprié le mérite d'une révolution qu'il était loin de désirer, traitant de factieux, au banquet de Mâcon, les républicains dévoués à l'inauguration de leurs principes, a dit, dans son livre sur la Révolution de Février, qu'il avait servi de paratonnerre à la nation, pendant les trois mois du gouvernement provisoire.

M. Lamartine aurait été plus logique, en disant qu'il avait déployé beaucoup d'habileté pour arriver à la présidence, qui lui fit défaut. Le vote universel le repoussa; ce fut à peine s'il obtint quelques milliers de voix. Il en éprouva un sentiment de déception amère, et se retira, pendant quelque temps, sous sa tente.

Nous ne trouvons rien d'étonnant à ce que M. Lamartine soit rentré dans la lutte parlementaire: il est du devoir de chaque représentant d'être constamment à son poste et de donner son opinion, lorsqu'il le juge nécessaire. Mais que M. Lamartine soit venu défendre M. Bonaparte, tout en protestant de son amour pour la République, c'est là un contre sens qu'on ne peut accepter. M. Lamartine a trop d'intelligence pour n'avoir point vu, comme toute la France, les tendances impérialistes du premier magistrat du pays.

Nous ne pouvons croire qu'à une chose, c'est à un désir ardent de M. Lamartine de ressaisir un ministère; il a cherché de nouveau à se rendre possible.

Il est pénible d'avoir à constater la versatilité de caractère d'un homme éminent par son génie littéraire. Malheureusement, cette versatilité, que nous reprochons aujourd'hui à l'illustre poète, date de loin. Nous ne citerons à l'appui qu'une page inédite de sa vie politique, oubliée par lui dans ses *Confidences*; nous la copions textuellement dans

pas égale, et que vous n'avez pas le droit, pour des travaux privés, pour des travaux libres, d'élever ainsi une redoutable concurrence!

» Vous me demandez les conséquences funestes de cette mesure! En voici une d'abord, c'est que vous érigez en principe le laisser faire, le laisser passer et la liberté illimitée de la concurrence, dut-elle dans ses rouages inexorables écraser le peuple des travailleurs. Vous manquez ici aux lois les plus élémentaires de la neutralité, de la justice: Les ouvriers réclament, pacifiquement, légalement, les maîtres résistent; restez-vous spectateurs impassibles? Non, c'est d'un seul côté, du côté des maîtres, que vous apportez le renfort; vous jetez dans l'un des plateaux de la balance toute la prépondérance du pouvoir. Vous criez à la coalition contre les ouvriers, et vous venez faire une coalition formidable du pouvoir avec le capital!... »

Ce n'était pas seulement au palais Bourbon que le député de la Sarthe faisait de la politique active. La session finie, il continuait à remuer l'idée révolutionnaire, soit en appelant chez lui des patriotes qui, dans des conférences de famille, sans présent on, discutaient tel ou tel principe, telles ou telles mesures pratiques à prendre. Dans ces amicales causeries, qui rayonnaient au dehors de la rue de Tournon, Ledru, par la supériorité de son intelligence, par l'excellence de son jugement, accroissait chaque jour de plus en plus son influence sur ces lutteurs de la démocratie que l'on appelle les hommes d'action, et qui sont toujours prêts à verser leur sang, à sacrifier leur liberté pour défendre la cause du peuple, qui est aussi la leur. Parfois aussi, Ledru,

le journal d'un homme ami de Louis-Philippe, (M. Vatout), renommé par son esprit et la sincérité de ses rapports.

25 décembre 1844.

« M. Thiers a dit à Lasalle, député: Nous ne pouvons laisser faire les électons à Guizot. Molé sera ministre des affaires étrangères, et céderait la présidence à Soult; ou, s'il le voulait, on conserverait Villemain, Teste, Duperré, Cunin-Gridaine; on n'éloignerait que Guizot, Duchatel et Martin; Lamartine serait président.

» Ce plan a été mis à l'essai. Teste m'a dit qu'il ne se séparerait pas du maréchal Soult, et Villemain, qu'il suivrait la fortune de Soult, Guizot et Duchatel: on compte sur Lamartine pour semer la zizanie.

» J'ai vu Lamartine, après sa pâle déclaration, encouragé par la gauche, qui lui envoya une députation qu'il n'a pas reçue, mais qui a été reçue par M^{me} de Lamartine, et dont Taschereau faisait partie. Il a fini par me dire: Je vote tout haut pour moi, et j'invite mes amis à en faire autant. Dites bien au roi que, si je ne vais pas habituellement chez lui, c'est que j'ai encore des ménagements à garder avec l'ancien parti, dans l'intérêt même du gouvernement; mais que, si je suis président, j'entre aux Tuileries par la grande porte de la nation; tout devient naturel alors, et le roi n'aura qu'à se féliciter de moi.

» J'ai refusé l'ambassade de Vienne, qui valait 200,000 fr., et j'en avais besoin, car je vis avec de l'argent emprunté à 14 p. %. Mais j'ai cru ma présence plus utile à Paris. Que vaut la présidence, n'est-ce pas 80,000 francs? Nous nous quittons. »

On peut maintenant résumer M. Lamartine paratonnerre: tour à tour légitimiste, orléaniste, républicain, prodiguant son encens à Louis-Philippe, puis à Bonaparte, il acquiert une telle mobilité dans ses variations, que nous n'osons prévoir son opinion du lendemain. Les gens qui le connaissent le mieux prétendent qu'il se ralliera définitivement à..... Lamartine. CAUSSIDIÈRE.

ERRATUM. Grâce à nos compositeurs, l'article de notre ami Jouve, intitulé: *M. Resal socialiste*, qui a paru dans notre numéro du 24 janvier, contenait un alinéa tout-à-fait énigmatique et cela précisément à cause du mot *énigme* remplacé par le mot *enseigne*; c'est le 3^e alinéa. Il faut lire: « Comment M. Resal se défend-il d'être passé à l'état d'énigme » au lieu de « à l'état d'enseigne. »

Département.

Le *Moniteur*, qui nous arrive ce matin, est encore muet quant aux mutations qui se préparent dans les préfectures et sous-préfectures, mais il contient quelques changements dans l'ordre judiciaire. Voici ceux qui concernent le département des Vosges:

M. Lelong, procureur de la République près le siège de Mirecourt, est nommé aux mêmes fonctions à Lunéville (Meurthe);

M. Boulay, substitut près le siège d'Epinal, est nommé procureur de la République à Mirecourt;

M. Poirel, substitut près le siège de Toul (Meurthe), est nommé aux mêmes fonctions à Epinal;

M. Jeannequin, juge-suppléant au siège de Remiremont, est nommé substitut à Toul (Meurthe).

Dans sa partie non officielle, le *Moniteur* publie l'état nominatif des Elèves de l'Ecole polytechnique et de l'école spéciale militaire qui ont obtenu des bourses, des demi-bourses, des trousseaux ou des demi-trousseaux, en exécution de la loi du 5 juin 1830.

Le jeune Léon Guery, élève à l'école polytechnique, dont le père est caissier à la recette générale, a obtenu une bourse entière.

Le jeune Blondlat (Claude-Nicolas), élève à l'école

s'arrachant aux occupations ardues de son cabinet d'avocat à la cour de cassation, publiait des articles de journaux, des brochures et combattait avec la plume avec autant de succès qu'avec la parole. Ainsi, j'ai sous les yeux sa *lettre à M. de Lamartine sur l'Etat, l'Eglise et l'Enseignement*, publiée en 1844 et dans laquelle il repoussait avec une érudition pleine de logique cette théorie de l'orateur-poète qui consistait, quant à l'enseignement, à séparer l'Etat de l'Eglise, qui serait ainsi devenue une autorité souveraine, indépendante, un Etat dans l'Etat; toute la théorie de Ledru-Rollin à propos de l'enseignement était contenue dans ces deux propositions: « Soumission à l'autorité, organe de la majorité; respect à l'individu représentant la minorité. » En 1845, il publiait dans le *Journal du Palais* une remarquable introduction, dans laquelle il passait en revue, au point de vue critique, l'influence de l'école française sur le droit, grande étude philosophique et historique appréciée de tous les hommes de science.

On l'a vu déjà: dès sa première allocution aux électeurs de la Sarthe, Ledru s'était placé en avant de l'opposition, dont l'inertie calculée ne cadrait pas avec ses allures et ses sentiments révolutionnaires; ou l'opposition ne voulait pas marcher, et alors il fallait lui ôter ce masque d'énergie sous lequel elle leurrait le pays, en se donnant une attitude virile tout à fait mensongère; ou elle voulait marcher, et alors il fallait la pousser en avant, non pas en allant se placer à sa queue, en suppliant, mais en lui faisant vigoureusement sentir l'aiguillon de la démocratie; ou enfin elle était impuissante, et alors il fallait rompre avec elle, à la face du

spéciale militaire, fils de M^{me} veuve Blondlat, boulanger à Mirecourt et mère de quatre enfants, a également obtenu une bourse entière.

REMIREMONT. —

Mardi dernier, jour de marché, un des cafés de cette ville a été le théâtre d'une scène assez plaisante et qui peut servir de leçon aux gens bien pensans qui se laissent entraîner par leur honnêteté et leur modération à répéter publiquement les odieuses calomnies que la presse réactionnaire forge chaque jour contre les hommes de la révolution.

Un particulier qui passe dans le pays pour avoir, sous Louis-Philippe, gagné un devant de gilet dans une campagne électorale et dont le beau-frère est aujourd'hui l'un des sept sages de la représentation vosgienne, se trouvait dans le café en question, où, sans provocation aucune de la part des personnes présentes, il se mit à débâter contre les républicains en s'écriant que *Ledru-Rollin était un voleur, qu'après février il avait payé ses dettes en quinze jours avec le produit de quarante-cinq centimes.* — Combien de temps vous faudrait-il pour payer les vôtres, lui demanda un jeune rouge qui l'avait écouté assez patiemment jusque-là? — Je n'aurais pas besoin de vous pour cela, lui répond brutalement l'honnête et modéré.

En ce cas, s'écrie aussitôt un citoyen très-honorablement connu qui ne s'était pas encore mêlé à cette discussion, vous allez me payer tout de suite les deux francs soixante-dix centimes que vous me devez depuis plus de deux ans!

L'insulteur de Ledru-Rollin demeura stupéfait à cette réclamation faite avec tant d'à-propos. Il balbutia qu'il ne devait rien, mais son créancier lui prouva immédiatement et d'une manière incontestable qu'il était à la fois calomniateur, mauvais payeur et menteur.

Ceux qui étaient attablés avec lui, se firent à l'instant même servir sur une autre table que la sienne, et quand il demanda de quoi boire tout seul, on le lui refusa; il ne lui restait plus qu'à se retirer: c'est ce qu'il fit, et sa sortie honteuse du café fut saluée par les acclamations des assistants que les ignobles propos de cet homme avaient tous indignés.

L'homme au devant de gilet pour devenir moins insolent envers les républicains avait besoin que l'un d'eux lui rivât son clou.

SELME DAVENAY.

Votes des représentants des Vosges.

Proposition de M. Clément Dulac et autres membres, relative au colonage partiaire. (Séance du 13 janvier 1851.)

Ont voté contre, MM. Aubry, Buffet, Febvrel, Guilgot, Houël, Huot, de Ravinel, Resal; M. Forel était absent au moment du vote.

Proposition de M. Joret, relatives aux assurances agricoles. (Séance du 13 janvier 1851.)

A voté pour, M. Guilgot; Ont voté contre, MM. Aubry, Febvrel, Houël, Huot, de Ravinel, Resal; MM. Buffet et Forel étaient absents au moment du vote.

Amendement de M. Charassin et autres membres, au projet de loi relatif à un appel de 80,000 hommes sur la classe de 1850, et tendant à exempter du service militaire ceux qui ne sont pas électeurs d'après la loi du suffrage restreint. (Séance du 14 janvier 1851.)

Ont repoussé l'amendement par la question préalable, MM. Aubry, Febvrel, Houël, Huot, de Ravinel, Resal;

pays, en lui faisant connaître son inanité caduque. Ledru signa, en compagnie des noms les plus honorables de la démocratie militante, le manifeste que la *Réforme* lança après la session de 1845. Dans la première partie de ce manifeste, la *Réforme* et ses chefs de file rompaient hautement avec l'opposition, en mettant à nu sa stérilité de vues et d'efforts, sa mollesse, son imbécile complaisance pour le principe monarchique au nom duquel elle accordait ce que l'amour de la liberté lui commandait de refuser; la seconde partie, moins d'actualité quoique déduction de la première, était une brève déclaration des droits de l'homme et du citoyen dans laquelle se formulaient les exigences démocratiques de l'avenir; ainsi, entre autres passages de cette déclaration, écartant disparate avec les pâles manifestes de la gauche, se trouvaient les deux propositions suivantes du socialisme républicain: « Les travailleurs ont été esclaves, ils ont été serfs, ils sont aujourd'hui salariés; il faut tendre à les faire passer à l'état d'associés. — Il importe de substituer, à la commandite du crédit individuel, celle du crédit de l'Etat. L'Etat, jusqu'à ce que les prolétaires soient émancipés, doit se faire le banquier des pauvres. — Le travailleur a le même titre que le soldat à la reconnaissance de l'Etat. Au citoyen vigoureux et bien portant, l'Etat doit le travail; au vieillard, à l'indigent il doit aide et protection. » Tels étaient, on peut le dire, quelques-uns des points principaux du programme politique et social de Ledru-Rollin, en 1845: pour l'opposition dynastique, c'étaient là des idées dont elle n'avait pas la moindre notion; elle les voyait sans les percevoir, elles les écoutait sans les

Ont voté en faveur de l'amendement, MM. Forel, Guilgot; M. Buffet, légitimement empêché, n'a pas pris part au scrutin.

Ordre du jour motivé proposé par M. Sainte-Beuve et conçu en ces termes: L'ASSEMBLÉE N'AYANT PAS DE CONFIANCE DANS LE MINISTÈRE, PASSE A L'ORDRE DU JOUR. (Séance du 18 janvier 1851.)

Ont voté pour, MM. Forel, Guilgot; Ont voté contre, MM. Aubry, Buffet, Febvrel, Houel, Huot, de Ravinel, Resal.

Amendement de M. Bac, relatif à la contrainte par corps et ainsi conçu: « La contrainte par corps ne pourra être exercée contre un représentant du peuple pendant la durée de son mandat. (Séance du 20 janvier 1851.)

Ont voté pour, MM. Forel, Guilgot; Ont voté contre, MM. Aubry, Buffet, Febvrel, Houel, de Ravinel, Resal; M. Huot était absent au moment du vote.

Amendement de M. Baze relatif à la contrainte par corps et ainsi conçu: « Art. 5. Sera réputé et déclaré démissionnaire tout représentant du peuple contre lequel l'exercice de la contrainte par corps aura été autorisé par l'assemblée, si, dans les trois mois à partir de cette autorisation, il ne justifie pas qu'il est déchargé de la contrainte.

» Tant que la contrainte subsistera, il ne pourra être réélu. » (Séance du 21 janvier 1851.)

Ont voté contre, MM. Forel, Guilgot; Ont voté pour, MM. Buffet, Febvrel, Houel, Huot, de Ravinel, Resal; M. Aubry était absent au moment du vote.

Scrutin sur l'ensemble du projet de loi relatif à la contrainte par corps contre les représentants du peuple. (Séance du 21 janvier 1851.)

Ont voté contre, MM. Forel, Guilgot; Ont voté pour, MM. Buffet, Febvrel, Houel, Huot, de Ravinel, Resal; M. Aubry était absent au moment du vote.

Projet de loi portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 192,000 fr. pour acquitter les traitements des membres du clergé paroissial pendant le 4^e trimestre de 1850. (Séance du 22 janvier 1851.)

Ont voté contre, MM. Forel, Guilgot; Ont voté pour, MM. Aubry, Febvrel, Houel, Huot, de Ravinel, Resal; M. Buffet était absent au moment du vote.

Proposition de M. Alphonse Esquiros, tendant à ce que les citoyens ne soient plus appelés à faire partie du jury que par la voie du tirage au sort. (Séance du 22 janvier 1851.)

Ont voté pour, MM. Forel, Guilgot, Huot; Ont voté contre, MM. Aubry, Febvrel, Houël, de Ravinel, Resal; M. Buffet était absent au moment du vote.

Proposition de M. Morellet, tendant à remplacer les art. 1772 et 1775 du code civil, par deux articles ainsi conçus: « Art. 1772. A l'expiration des baux ruraux, le fermier ou colon partiaire aura droit à la plus-value donnée à la propriété par son travail.

» Cette plus-value sera déterminée par des experts agriculteurs nommés amiablement par le fermier et par le propriétaire, ou par le juge de paix du canton où est situé l'immeuble.

comprendre. Vieille dans les arguties de la politique au jour le jour, elle était hors d'état de suivre la jeune démocratie sur le terrain des réformes sociales: aussi la scission entre les nuances du parti radical dont Ledru-Rollin était le chef et les hommes de la gauche fut-elle bientôt plus tranchée que jamais; malheureusement pour la révolution future, le pays fut plus confiant que ceux qui cherchaient à le mettre en garde contre des ennues ambitieux ou de faux patriotes.

L'allocation que Ledru-Rollin adressa, le 1^{er} septembre, aux électeurs du 2^e collège de la Sarthe, vint rendre cette scission plus éclatante encore. Dans cette hardie et éloquente improvisation, après avoir passé en revue avec une énergique concision la politique intérieure et la politique extérieure, les hontes de la France au dedans et au dehors, après avoir attaqué avec autant de vigueur que de finesse d'esprit les instruments alternes de Louis-Philippe, MM. Guizot, Molé et Thiers, Ledru saisissait corps à corps et M. Odilon Barrot et ses opposants sans volonté que celui-ci traînait à sa suite, en imputant avec raison à leur faiblesse une partie des maux du pays. Le successeur de Garnier-Pagès, faisant avec amertume l'historique de toutes les fautes commises par l'opposition depuis 1859, accusa celle-ci d'avoir eu trois fois le pouvoir à sa disposition, sans avoir su ou voulu le saisir dans l'intérêt du pays, d'avoir toujours hésité, éludé, ajourné, et d'avoir ainsi livré aux mains de ses ennemis la majorité qu'elle pouvait avoir dans la chambre.

L'attitude du député de la Sarthe à la chambre, la marche suivie par la *Réforme*, avait fait prévoir cette rupture

» Art. 1775. Le propriétaire qui consentira à ce que le fermier ou ses représentants continuent de jouir pendant neuf ans, aux mêmes prix et conditions du premier bail, de la propriété améliorée, sera libéré de la plus-value. » (Séance du 23 janvier 1851.)

Ont voté pour, MM. Forel, Guilgot; Ont voté contre, MM. Aubry, Buffet, Febvrel, Houël, Huot, de Ravinel, Resal.

Proposition de M. Benjamin Raspail tendant à faire autoriser, par une disposition législative, le mariage civil des personnes qui ont été engagées dans les ordres sacrés. (Séance du 23 janvier 1851.)

Ont repoussé la proposition par la question préalable, MM. Aubry, Buffet, Febvrel, Houël, Huot, de Ravinel, Resal; Ont voté en faveur de la proposition, MM. Forel, Guilgot.

Extrait du *Moniteur universel*, par SELME DAVENAY.

Séances de l'Assemblée législative

Séance du 27 janvier.

M. Dupin a voulu étouffer toute discussion, après les explications fournies par M. le ministre de la justice en réponse aux interpellations de M. Hovyn-Tranchère. M. Mathieu (de la Drôme) a empêché la clôture du débat, en montant à la tribune, mais la physionomie de la droite est de nature à faire croire que quelque traité secret est intervenu entre elle et l'Élysée: la fougue, si ardente hier encore, est éteinte aujourd'hui. On peut croire que le combat finira faute de combattants.

En résumé, voici ce qui s'est passé jusqu'au moment où je vous écris. Après le vote du crédit nécessaire pour pourvoir aux dépenses de l'exposition de Londres, M. Hovyn-Tranchère est monté à la tribune et a sommé le ministre de déclarer quelle était son origine, quel serait sa politique? s'il était un système ou s'il était un incident? de faire connaître la limite qui avait été mise à son dévouement intérimaire?

M. Hovyn-Tranchère a ensuite eu des doutes sur la nécessité des propositions qui ont été faites aux membres de la majorité. Les combinaisons tentées de ce côté ne désiraient pas, selon lui, aboutir. Est-il vrai qu'elles n'ont avorté que par suite des divisions de la majorité? N'est-ce pas plutôt que le parti pris de la politique personnelle a été le seul obstacle aux succès de ces combinaisons.

M. le ministre de la justice a répondu en peu de mots et en termes assez convenables. Il a commencé par déclarer très-nettement que la nouvelle administration n'était qu'une administration transitoire et temporaire. C'est à ces conditions seules que le ministre lui a été offert et qu'il a été accepté. La mission qu'ils prétendent remplir, c'est de maintenir l'exécution des lois et le bon ordre.

L'Assemblée a entendu avec assez de bienveillance ces brèves explications, et M. Dupin allait déjà passer à l'ordre du jour, lorsque M. Mathieu (de la Drôme) a pris la parole.

ED. ROBINET.

Les journaux nous ont apporté le discours de M. Mathieu (de la Drôme), qui est un des plus spirituels et des plus vigoureux que ce représentant démocrate ait jusqu'ici prononcés. Nous regrettons que le peu d'étendue de cette feuille ne nous permette pas de mettre ce discours sous les yeux de nos lecteurs.

Laisant de côté les querelles de ménage entre les légitimistes, orléanistes et bonapartistes, M. Mathieu (de la Drôme) a protesté au nom de la République, de la Constitution et du suffrage universel, contre l'avilissement que le pouvoir exécutif veut faire subir à la représentation nationale. L'orateur montagnard s'est fait écouter et c'était beaucoup, car la majorité si rodомonte hier, baissait la tête aujourd'hui

solennelle entre les républicains éclairés et la gauche, s'appuyant sur les petits radicaux de l'extrême gauche. Est-ce accidentellement, sous un prétexte sanitaire de villégiature que M. Garnier-Pagès se trouva au Mans en même temps que Ledru descendait à la barre de ses électeurs? Je l'ignore. Ce que je dois constater, c'est que M. Garnier-Pagès dépensa toutes ses forces de persuasion pour empêcher son collègue de frapper le coup redouté à bon droit par ceux dont M. Garnier-Pagès représentait l'opinion. M. Garnier-Pagès me pria de dire à Ledru que l'on connaissait ses intentions, qu'elles auraient des résultats déplorables, M. Garnier-Pagès menaçait d'un contre-discours de sa façon dans une partie de pêche où devaient assister les deux députés, en présence d'une cinquantaine de Manceaux. A cela Ledru-Rollin répondit fort judicieusement, dans une entrevue que M. Garnier-Pagès dut être peu flatté d'avoir provoquée, qu'il se trouvait sur un terrain électoral, qu'il n'empêcherait pas M. Garnier-Pagès de parler comme il l'entendrait devant les électeurs de Verneuil où il n'irait pas le contredire, et qu'il ne reconnaîtrait d'autres juges de ses paroles que ses électeurs à lui. M. Garnier-Pagès comprit, courba la tête; le lendemain, il se rendit au banquet champêtre de la pêche, y brilla par son silence, et quitta immédiatement le département de la Sarthe, gros d'une étrange prétention rentrée et de son triste discours de Verneuil.

NAPOLÉON GALLOIS.

(La suite au prochain numéro.)

d'hui et semblait effrayée elle-même de ses velléités courageuses de la veille.

Après le discours du tribun républicain, l'assemblée a dû se résigner à entendre M. Léo de Laborde, à qui il ne manquait qu'un drapeau blanc à la main, pour lui donner une contrefaçon de la harangue henriquiniste de M. Berryer. L'éloquence de M. Léo de Laborde est à celle de M. Berryer, comme le jus de brimelles est au chambertin; et puis, qu'importe à l'assemblée, qu'importe à la France, que ce gentilâtre soit légitimiste ou républicain.

M. le président Dupin, que la logique impitoyable de Mathieu (de la Drôme) avait gêné dans ses souliers, s'est empressé, sur le signal que lui a donné M. Baroche, de mettre aux voix l'ordre du jour pur et simple, afin d'empêcher de parler Michel (de Bourges) qui venait de s'élaner à la tribune pour faire rentrer M. Léo de Laborde dans sa coquille fleurdelysée. Tous les royalistes et impérialistes de l'assemblée ont voté pour le ministère.

SELME DAVENAY.

Séance du 28 janvier.

Tout est rentré dans le calme, et, Dieu aidant, nous pourrions peut-être nous occuper d'affaires. La physionomie de l'assemblée est triste et effarée. Les burgraves sont rentrés sous leurs tentes; on n'en voit plus un seul aux banes où ils s'agitaient ces jours derniers. Il ne s'est produit, d'ailleurs, aujourd'hui, aucun incident de quelque valeur.

L'avare A. Chéron qui ne lâche pas sa proie, a adressé à l'assemblée une demande pour être autorisé à contraindre par corps M. Mauguin. Cette demande a été renvoyée aux bureaux qui devront nommer une commission chargée de soumettre une proposition de l'assemblée. Ainsi commence l'application de la nouvelle loi par laquelle l'assemblée semble avoir pris à tâche de travailler elle-même à son abaissement et à sa déconsidération.

La loi communale reste toujours dans les cartons, après avoir été mise un instant à l'ordre des jours des bureaux. M. Pascal Duprat est venu demander des éclaircissements sur ce point, et a insisté pour que le projet de loi du conseil d'Etat fut mis immédiatement à l'ordre du jour des bureaux.

M. Waisse, le nouveau ministre de l'intérieur, n'est pas, à ce qu'il paraît, plus empressé que M. Dupin de voir arriver le tour de cette discussion importante qui, selon lui, serait inopportune, s'il n'y avait point simultanéité dans l'examen des deux projets de loi départementale et communale. M. Raudot, peu satisfait de ces explications, a insisté dans le même sens que M. Duprat. Sur quelques observations de M. Lamoricière, il a été décidé que le projet de loi communale serait mis à l'ordre du jour, le lendemain de la réorganisation des bureaux, qui aura lieu au commencement du mois.

ED. ROBINET.

VARIÉTÉS.

Emploi des eaux des féculiers.

ENGRAIS EXCELLENT.

Lorsqu'on établit les premières féculeries, on laisse couler les eaux dans les ruisseaux et les étangs; mais bientôt de nombreuses et légitimes plaintes s'élevèrent de tous côtés, et donnèrent lieu à d'interminables discussions.

Un des procès les plus curieux en ce genre, et qui n'est pas encore terminé, est celui que soutint M. de Sommariva contre un féculier de ses voisins, il y a déjà environ quarante ans, et fut motivé par les faits suivants:

M. de Sommariva avait un étang poissonneux situé auprès d'une féculerie; un jour il vit la surface de l'eau se couvrir de cadavres qui venaient montrer leur ventre aux blanches écailles, et de l'étang s'élevait une épouvantable odeur d'hydrogène sulfuré; il accusa à l'instant son voisin. Des experts furent nommés, on ne trouva dans les eaux de la féculerie aucune trace d'hydrogène sulfuré; on prétendit alors qu'il y avait des sources sulfureuses semblables à celles du lac d'Enghien. Ce fut M. Dulong qui était expert à cette époque. On ne s'en tint pas là; d'autres experts furent nommés, et l'affaire dure encore.

Voilà ce qui se passait: quand on fait passer sur un terrain qui contient du sulfate de chaux des eaux qui contiennent des matières organiques, elles le transforment en sulfure de calcium qui, au contact d'une eau aussi peu acide qu'elle soit, donne lieu à un dégagement d'hydrogène sulfuré qui se produit par torrents et est un poison très-énergique pour les oiseaux et les poissons. C'était ce qui arrivait autour de toutes les féculeries. A la ferme de Trappes, près de Versailles, M. Dailly dépensait tous les ans 12 ou 1500 fr. à faire des puisards qui s'engorgeaient, empoisonnaient les sources et menaçaient d'empoisonner les étangs qui donnaient de l'eau à la ville. De là continuellement des menaces de procès contre le propriétaire de l'usine, et des dépenses sans cesse renaissantes. Un jour il se plaignait à M. Payen de cette perspective alarmante.

— Arrosez vos terres avec ces eaux, lui répondit le professeur.

Quelque temps après, MM. Jarin et Longcoté, contre-maitre de M. Dailly, avait trouvé une manière commode et pratique de remplir l'indication donnée par M. Payen.

On recevait ces eaux autrefois abandonnées dans des cuiviers où elles laissaient déposer environ 1 pour 100 de féculé qui eût été perdue autrefois, puis on les laissait reposer dans des grands réservoirs glaisés, d'où, au moyen de vannes et de rigoles, on les conduisait dans les champs, auxquels on rendait ainsi une partie de ce qu'ils avaient donné, et tout cela sans aucun résultat insalubre.

L'Académie des sciences a décerné à MM. Jarin et Longcoté un prix de 2,500 fr.

Mais ce n'est pas tout: quand, au bout de l'année, on laissa entièrement s'écouler les eaux, et qu'on vida les réservoirs où elles avaient séjourné, on trouva au fond un dépôt abondant d'une matière organique et terreuse qui devint un excellent engrais, donnant des résultats comparables à ceux de 50 pour 100 de poudrette de Montfaucon, ce qui lui fit donner le nom de *poudrette végétale*.

Si l'on considère la fumure par les eaux et le prix de vente de cette poudrette végétale, on voit que M. Dailly, au lieu de dépenser 1,500 fr. à faire des puisards, trouvait, au contraire, une somme de 1,660 fr. environ. Ce qui, étant additionné ensemble, représente 3,160 fr. de bénéfice, sans compter la tranquillité et le bonheur d'être débarrassé de menaces et de procès sans cesse renaissants.

JULIEN TURGAU. (Presse.)

BULLETIN COMMERCIAL.

REMIREMONT, le 28 janvier.

Froment.....	45	09	l'hectolitre.
Seigle.....	40	>	—
Sarrasin.....	7	25	—
Avoine.....	5	40	—
Haricots.....	45	>	—
Pois.....	12	>	—
Pommes de terre..	2	80	—
Farine de froment..	27	>>	les 100 kilog.
Pain blanc.....	>>	25	le kilogramme.
Pain bis.....	>>	20	—
Foin.....	5	>>	le quintal métrique.
Paille.....	5	>	—
Chandelles.....	480	>	—
Huile à brûler.....	470	>	—
Riz.....	>	>	—
Bois.....	6	>	le stère.
Chêne.....	6	>	—
Hêtre.....	8	>	—
Vin.....	3	50	le décalitre.

Cotons, filés, calicots.

Nous avons prédit depuis longtemps ce qui se passe au Havre sur les cotons. Les préoccupations politiques n'y sont pour rien; ce n'est tout bonnement qu'une question d'appréciation sur la production américaine avec le refrain des craintes du capital.

Le très-ordinaire est nominativement à 5 108. Mais nous sommes en pleine voie de baisse, et bientôt nous l'obtiendrons à 5 100.

Les filés se raisonnent à Mulhouse comme suit:

Cotons filés, chaîne en bobines n^{os} 27/29 le k. de 5 580 à 5 85.
— trame 1^{re} qualité 56/58 > 5 80 5 95.

Les calicots qui auraient dû être les derniers à baisser, dans la série industrielle sont, à chaque cote hebdomadaire, frappés d'une dépréciation nouvelle. C'est à ce point qu'en ce moment, au prix où sont les filés, le tisseur doit indubitablement perdre de 2 à 5 fr. par pièce.

Le spéculateur est la plaie du marché de Mulhouse, il pousse ardemment à la baisse pour préparer le terrain sur lequel il veut opérer; il sacrifie les soldes qui lui rentrent de ses anciennes affaires, pour faire la baisse plus creuse et racheter avec plus d'avantage. Les vrais régulateurs des prix du calicot ne devraient être que les besoins de la vente du blanc, de la fabrication de l'indienne et de l'exportation.

Les 72 à 73 portées, 4^{re} qualité p. l'impression, sont de 45 c. 4 1/2 à 4 1/2
68 72 — 2^e — — 41 45
Les jaconnats d'Alsace 90 c. 95 à 100 portées, 75 79
Les mousselines laines ch. coton d'Alsace, 65 74

NANCY, 25 janvier.

Blé 1 ^{re} qualité.....	42	50	l'hectolitre.
Id. 2 ^e qualité.....	41	50	—
Id. 3 ^e qualité.....	40	88	—
Orge (moyen).....	7	>	—
Avoine.....	5	42	—
Foin.....	5	26	le quintal métrique.
Paille.....	2	76	—
Bois de chauffage, 1 ^{re} qual.	44	85	le stère

SAINT-DIZIER, 26 janvier.

Fers et fonte.

Les affaires de fers et de fonte se traitent, depuis une quinzaine, beaucoup plus facilement; la province accepte enfin la hausse à laquelle les marchands avaient d'abord résisté. On croit généralement à une hausse dans le mois de février. Les ronds à la houille sont à 55 fr. rendus à Paris, à six mois de terme. Les fontes à fer sont recherchées; on offre 110, prises à Saint-Dizier; on irait même à 112 50, mais on demande 115 fr. Les fils de fer n'ont pas encore profité de la hausse; ils sont stationnaires et s'écoulent bien.

STRASBOURG, 25 janvier.

Prix-courant des huiles.

	kil.	Vendeurs.	Acheteurs
Sans fautes.	Huile de colza disponible	100 94 à	90 à
	— épurée.....	— 98 à	— à
	— sur les 4 premiers mois	— 95 à	94 à
	— en transit disponible	— 94 à	90 à
	— id. s. les 2 dern. mois	— > à	— à
	— de pavot douce sout.	— 97 à	95 à
	— d'ailette froid.....	— 107 à	— à
	— de lin puré soutirée	— 112 à	— à

LILLE, 28 janvier.

Cours des huiles.

	Huiles.
Colza.....	75 00 à 00 75
Oeillette rousse.....	81 00 à 00 00
Cameline.....	78 50 à >
Lin.....	85 00 à >
Chanvre.....	00 00 à >
Huile ép. p. quinquet.	81 00 à >

BOURSE DE PARIS.	27 janvier.	28 janvier.	29 janvier.
5 p. 0/0 comptant..	57 00	57 65	00 00
5 p. 0/0 comptant..	95 50	96 15	00 00

Le Rédacteur-Gérant, SELME DAVENAY.

ANNONCES.

MAISON A LOUER

ET

Fonds de Commerce à vendre.

Cette maison, située à Epinal, rue Léopold-Bourg, 44, se compose au rez-de-chaussée d'un joli magasin propre à tous genres de commerce, dans la rue la plus fréquentée de la ville.

Au premier, de trois belles pièces et deux grands cabinets, d'une cour et d'un petit jardin y attenant, cellier, cave, greniers, hallier vitré pouvant servir d'atelier; s'adresser à M. Foudrevaye, locataire actuel.

M. Foudrevaye, quittant Epinal pour reprendre la suite des affaires de ses parents, à Lunéville, céderait son fonds de commerce très-achalandé, consistant en miroiterie, cristaux, porcelaines décorées et de fantaisie, gravures, lithographies et encadrements. Il enseignerait à la personne qui reprendrait ce fonds à étamer et repolir les glaces, profession très-lucrative, surtout à Epinal où M. Foudrevaye pratique seul.

M^{me} Foudrevaye, qui fait parfaitement les portraits au daguerréotype, enseignera cet art gratuitement à la personne qui achètera ses instruments. L'objectif est un allemand, grande plaque de Voigländre.

A VENDRE.

UNE

VASTE MAISON

Située à Remiremont, place de Maxonrupt.

Cette maison, connue sous le nom du Charriot-d'Or, ayant de façade sur la place 22 mètres 40 centimètres.

Elle se compose de bâtiments, remise, écuries, cour contenant 1 are 40 centiares, d'une fontaine abondante ne tarissant jamais, un vaste jardin contenant 17 ares 64 centiares.

La totalité de cette propriété contient en tout 22 ares 98 centiares, elle vient d'être réparée à neuf dans tout l'intérieur, et elle peut servir pour fabrique, maison de roulage, brasserie, marchand de bois, de vins, atelier de construction, ou pour une superbe maison d'habitation sans être obligé de faire aucun changement.

Seulement on prévient les amateurs qu'on ne peut y tenir hôtel avant les conditions du contrat expirées, mais on peut tenir restaurant et café.

S'adresser, pour les conditions de la vente, au sieur LHERNAULT aîné, qui la cédera à des conditions avantageuses.

A CÉDER A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES POUR CAUSE DE
CESSATION D'AFFAIRES,
UN FONDS

d'Horlogerie et de Bijouterie,

Situé à Rambervillers, sur la place du Marché.

S'adresser, pour les renseignements, au bureau du *Peuple vosgien*.



Exposition de 1849.

MENTION HONORABLE.

M. PAUL SIMON, médecin-dentiste de la Faculté de médecine de Paris, fait savoir qu'il est le seul qui ait reçu une mention honorable à l'Exposition de 1849, pour la perfection qu'il a apportée dans l'exécution de ses nouveaux *dentiers-masticateurs*; aussi, il a été reconnu qu'avec ses nouvelles pièces, il n'y avait aucune souffrance à redouter, que l'imitation de la nature, la prononciation et la mastication étaient parfaites. On peut les voir présentement à Paris, au passage Jouffroy, 44, et au Jardin Turck, en face la demeure de l'auteur, Boulevard du Temple, 56. Ne pas se tromper de numéro.

Remiremont, Imp. et Lith. Mougin.